



MORLAIX
communauté
BRO MONTRoulez

Secrétariat général
2B voie d'accès au Port
BP 97121
29671 Morlaix cedex
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 13 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fichet.

Date de la convocation : 6 février 2017

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 50

Secrétaire de séance : Alain Tigréat

Étaient présents : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Luc Fichet **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Alain Tigréat, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard **Plougonven** : Yvon Le Cousse **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Jean-Paul Vermot à Jean-Luc Fichet, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plougasnou** : Thierry Desmarres à Nathalie Bernard, **Plougonven** : Bernadette Auffret à Yvon Le Cousse

Étaient absents excusés : **Morlaix** : Marie Simon-Gallouédec **Plouigneau** : Bernard Le Vaillant

Délibération D17-001

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président - Arrêtés

A16-224	Attribution d'une subvention à Habitat 29 au titre de l'aide au logement social pour l'opération de 20 logements, située rue de Parc Coz – Kerrot An Hend à Carantec.
A16-225 A16-226 A17-001 A17-002	Attributions de subventions pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif
A16-227 à 230	Attribution de subventions au titre des aides au logement conventionné sans travaux
A16-231 A16-234 et 235 A16-242 à 247	Attributions de subventions au titre des aides à l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap
A16-232 et 233 A16-236 à 241	Attributions de subventions au titre des aides aux travaux d'économies d'énergie dans le cadre du programme Habiter Mieux
A16-248 à 251	Attributions de subventions au titre du fonds d'aides aux copropriétaires impécunieux
A16-252 à 254	Attributions de subventions au titre de l'aide à l'accession dans le parc privé ancien dans les centres-bourgs et les centres-villes
A16-256	Prescription de la procédure de modification simplifiée du PLU de Morlaix
A16-257	Prescription d'une enquête publique pour la modification du PLU de Morlaix

A16-258	Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Manufacture des Tabacs et du Télégramme à Morlaix
A16-259	Marché de renouvellement de l'infrastructure de virtualisation
A16-260	Marché d'étude préliminaire permettant de mesurer l'opportunité et la faisabilité d'une liaison ville haute/ville basse à Morlaix, cœur d'agglomération
A17-003	Accord-cadre pour le traitement des bois de déchèteries
A17-004	Marché de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Manufacture et du Télégramme à Morlaix
A17-005	Marché de contrôle technique pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le quartier de la Manufacture et du Télégramme à Morlaix
A17-006	Adhésion à la Fondation du Patrimoine
A17-007 à 011	Attributions d'aides au titre de l'aide au logement social : - à la commune de Plouigneau pour l'opération de 5 logements située Lieu-dit Prat Al Lann à Plouigneau et réalisée par Habitat 29, - à la commune de Plouigneau pour l'opération de 2 logements située rue du Puits à Plouigneau et réalisée par Habitat 29, - à Habitat 29 pour l'opération de 5 logements située Lieu-dit Prat Al Lann à Plouigneau, - à Habitat 29 au titre de l'aide au logement social pour l'opération de 2 logements située rue du Puits à Plouigneau, - à la commune de Locquirec pour l'opération de 7 logements, située lotissement du Varcq et réalisée par Habitat 29.
A17-012	Marché de commande d'équipements et de matériels relatifs à l'installation du département IUT Génie Civil
A17-013	Marché d'aménagement du bâtiment du service eau et assainissement

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D17-002

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2017

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Conformément aux articles L5211-36 et L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit chaque année, présenter au Conseil de Communauté un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une communes de 3 500 habitants et plus, ce qui le cas de Morlaix Communauté, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ». Il doit préciser « *l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil de Communauté, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire et local, ainsi que les orientations de Morlaix Communauté pour son projet de budget primitif 2017, sont précisément définies dans le rapport annexé, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires de Morlaix Communauté.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et L5211-36,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Le Conseil de Communauté :

- **prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2017,**
- **autorise le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Jean-Luc Fichet remercie Serge Le Pinvidic pour sa présentation et souligne que la collectivité est sur une démarche de projet de territoire qui l'emmène jusqu'en 2020. Il n'y aura pas de difficultés pour ce budget ci. Par contre les difficultés seront très grandes pour les budgets 2018 et 2019 si elles ne sont pas anticipées. La collectivité est sur une trajectoire d'investissements, et il faut garder ce cap. C'est dans cet esprit qu'ont été présentées les orientations budgétaires.

Ismaël Dupont remercie Serge Le Pinvidic d'avoir mis beaucoup de pédagogie à annoncer de bien mauvaises nouvelles. La lecture de ce rapport d'orientations budgétaires manifeste les conséquences préjudiciables de la politique d'austérité et l'accentuation du libéralisme par le gouvernement : 40 milliards de cadeaux aux entreprises dans le cadre du CICE, baisse de l'ISF... Ces politiques économiques expliquent que l'on assèche les finances des collectivités locales. Ismaël Dupont refuse la croyance qu'il n'existerait pas d'alternatives. Pour sa part, il ne cesse de remettre en cause cette politique d'assèchement des finances des collectivités locales pour réduire la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut, car tel est bien l'objectif. On dit souvent à Ismaël Dupont qu'il fait des discours de politique générale à propos de réalités locales, mais les conséquences néfastes des choix politiques qui sont faits, c'est bien sur le terrain local qu'on les observe. Il y aurait plusieurs manières de réduire la dette publique : lutter contre les baisses de prélèvements et de cotisations sociales sur les grands groupes, lutter contre l'évasion fiscale, augmenter l'imposition des plus riches, réduire les dépenses comme l'investissement dans le nucléaire militaire. Ces choix n'ont pas été faits. Et ces politiques ont des conséquences dramatiques sur le niveau et la qualité des services publics, sur le soutien proposé aux associations, sur la pression mise sur le personnel territorial, sur l'augmentation des impôts locaux, on le voit encore aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas d'économies à réaliser à Morlaix Communauté. Des séries d'appels d'offres sont passées pour des études, commandées systématiquement dès qu'il y a un projet d'aménagement, d'investissement ou de choix de gestion, au préjudice parfois du travail collectif en commission thématique d'élus. Plusieurs embauches de personnels de catégorie A ont été faites à des postes de direction (délibérations sur lesquelles Ismaël Dupont s'était abstenu), postes qui multiplient aussi les intermédiaires entre les élus et les agents. Il y a aussi beaucoup d'aides aux entreprises, distribuées parfois très généreusement. Enfin, on n'est pas toujours sûrs que les DSP favorisent les économies d'argent public. On peut aussi remarquer dans ce rapport d'orientations budgétaires un ralentissement de l'activité économique sur le territoire, car il y a une baisse de la recette fiscale venue des entreprises, ralentissement qui doit préoccuper les élus, et n'est pas étranger à la politique menée au sommet de l'État. L'hypothèse de l'exécutif est d'augmenter à nouveau la TEOM, après augmentation de 2 % de son taux en 2016. Pourquoi pas, mais pas avec un service rendu aux usagers qui soit réduit. Or Ismaël Dupont voit dans les pistes d'orientations budgétaires une restriction des dépôts en déchetterie ou à la collecte. C'est préoccupant : le citoyen peut accepter de payer un peu plus cher pour la mission des déchets, dont le coût n'est en effet pas équilibré – on emprunte toujours au budget général pour équilibrer ce budget - mais pour un service offert à la population qui soit au moins équivalent, voire meilleur. On parle aussi de limiter le poids des subventions à 2 millions d'euros, alors qu'il y a beaucoup d'associations d'intérêt général. L'ORPAM se plaint ainsi de courir après les subventions pour sauver son poste de salarié et exercer ses missions auprès des personnes âgées, notamment en matière d'éducation populaire et du lien social des personnes âgées sur le secteur de Morlaix. On parle aussi de baisser les dotations de solidarité aux communes, versées en fonction de critères sociaux-économiques comme la fiscalité, la population, la part de logements sociaux : c'est une bien mauvaise nouvelle pour des communes déjà mises en difficulté par la baisse des dotations d'État et par une marginalisation liée à la réforme territoriale et à la loi Notre qui éloignent de plus en plus les citoyens des centres de décision. Dernier sujet de préoccupation : une autre piste d'évolution budgétaire relative à l'optimisation de la charge financière de la communauté pour les transports. Pour Ismaël Dupont, cela laisse très mal augurer d'une prise en compte de la demande citoyenne de densification de l'offre de transports en commun sur les secteurs sud et sud-est de la communauté, où vit une partie importante de la population. Actuellement, il y a un décalage entre l'offre de transports en commun sur le pôle urbain et le territoire sud et sud-est de la communauté. Ismaël Dupont s'interroge également sur la volonté politique d'un passage éventuel en société publique ou en régie publique pour les transports en commun à l'expiration des contrats de DSP avec Kéolis et d'affermage qui arrive cette année. Le débat de fond sur la régie publique des transports n'a pas encore eu lieu, ni en conseil communautaire ni en commission. En tout cas ce n'a pas été un débat instruit à partir d'un examen sérieux des différentes possibilités. Ismaël Dupont craint que la décision n'ait déjà été prise et que ce soient

des réalités budgétaires liées à des politiques menées au niveau national qui conduisent la collectivité à manquer le coche d'un retour au service public du transport en commun, ce que Ismaël Dupont regretterait évidemment.

Alain Tigréat constate que la difficulté pour Morlaix Communauté aujourd'hui, ce sont les charges de fonctionnement. Pour les communes, c'est le même problème. À côté de cela, il y a le niveau d'investissements effectués par la communauté. L'impact sur les charges de fonctionnement est-il à réévaluer ? L'investissement, c'est important, mais les charges de fonctionnement peuvent exploser. N'y a-t-il pas d'autres solutions que l'augmentation de la TEOM pour éviter d'augmenter une nouvelle fois la fiscalité des ménages ? La question de la DSC est posée, et c'est dommage de la poser dans le sens d'une baisse, car les communes ont également des difficultés et la DSC est importante pour elles. Les choix sont à faire, mais ne doivent pas l'être au détriment des communes. Quant au pacte fiscal proposé, en question, il interroge Alain Tigréat. Aujourd'hui il n'y a pas forcément, pour la ville de Morlaix, de transfert de compétences qui ont été effectuées, et il y a déjà des augmentations de taxe, comme l'année dernière. Le Président avait dit l'an dernier que Morlaix Communauté était obligée d'augmenter ses impôts parce que Morlaix ne le faisait pas. C'est un peu dommage de réduire le discours à cela, parce que cette année, une nouvelle fois, Morlaix n'a pas augmenté les impôts des Morlaisiens, mais de plus les a baissés.

Jean-Luc Fichet explique que pour la DSC, il faut comprendre que quand on est en période de croissance, on partage la croissance : c'est fait pour ça. Quand on est en période de non croissance, voire de déficit, la règle vaut aussi, sinon cela ne fonctionne pas. C'est comme si on disait que la communauté d'agglomération va continuer à subir des déficits liés au contexte qui a été décrit, mais on veut garder une DSC comme en période de croissance. Ce n'est tout simplement pas possible.

Jean-Guy Guéguen a une question technique : il a été présenté dans le rapport d'orientations budgétaires l'hypothèse d'une baisse de DGF de 300 000 €, comme l'an dernier, l'année d'avant, et l'année encore avant. Jean-Guy Guéguen se souvient du discours du Président de la République devant l'assemblée de l'association des Maires de France au mois de juin disant que la baisse de DGF serait atténuée de moitié. Qu'en est-il de cette promesse qui semblait être abondée en termes de valeur financière ? Peut-on en tenir compte dès aujourd'hui ? Dispose-t-on des écrits qui le certifient ?

Plus qu'un écrit, cela a été acté en loi de finances, répond Serge Le Pinvidic. Et il en est tenu compte dans le rapport d'orientations budgétaires. Dans un tableau à double lecture, verticale et horizontale, présenté tout à l'heure, on remarque colonne 17 (prélèvements 2017) moins 380 000 € ce qui est grosso modo la moitié de 750 000 € - 760 000 €, qui était la baisse de l'année dernière. Par contre, on peut se poser la question de savoir si la baisse de DFG est un « cadeau », ou un report sur l'année 2018.

C'est un gel, intervient Agnès Le Brun.

Pour Yves Moisan, la seule remarque qui vaille est de garder la capacité à l'investissement. Un projet de territoire a été voté à l'unanimité : il convient de garder les moyens de s'y tenir, le territoire en a besoin. La baisse de la CVAE montre que la situation sur le territoire est compliquée. Évoquer le sujet de la DSC montre qu'on a globalement des efforts à faire. Les décisions appliquées sur les baisses de DGF et les exonérations se sont en effet traduites sur une fiscalité que l'on retrouve au plus près de chez soi. Comme le soulignait Ismaël Dupont, les décisions prises au plus haut impactent au plus bas. Mais la responsabilité politique est de garder cette capacité à investir, à mener les projets parce que le territoire en a réellement besoin. Quant à la TEOM, on sait très bien qu'avec les exigences nécessaires et imposées, on n'a pas le choix. La population est capable de comprendre ces exigences. Il y a 20 ans, on se contentait de creuser pour déposer les ordures. Cela se traitait comme cela, avec des coûts faramineux. C'est un sujet sur lequel il y aura moins à subir des décisions prises là-haut en matière de taxe d'habitation ou autre : la collectivité maîtrise un peu plus l'impact financier si elle agit sur la TEOM.

Guy Pennec remarque que ce rapport d'orientations budgétaires, comme celui qui aura lieu dans les communes, se tient sur un territoire où l'on connaît une diminution physique des bases d'imposition, donc un ralentissement des produits fiscaux sur le territoire. Il n'y a pas moult solutions face à ce ralentissement : il faut réduire ses dépenses. C'est un rapport d'orientations budgétaires qui contient l'évolution des dépenses de manière très raisonnable, tout en préservant la capacité d'investissement, comme cela a déjà été dit. Sur la question de l'augmentation de la TEOM, oui, il faut un électrochoc financier. Il faudrait faire payer le coût du

service là où il devrait être, à tous ceux qui doivent payer, y compris les collectivités et un certain nombre d'institutions qui ne payent pas. Il faudra bien résoudre la question des déchets verts, des encombrants, du sélectif, des ordures résiduelles ménagères. On brûle allègrement pour 1,6 millions d'euros par an dans la cheminée du Spernot, sans se poser de question, et on brûle du bio-déchet, du textile, du papier. Peut-on continuer comme cela ? Non. Le gros effort, il est au niveau des citoyens, des entreprises, des institutions. Il faut réduire massivement nos déchets. Il n'y a pas d'autre solution. Si ce n'est pas fait, pas d'inquiétude : la réglementation et la TGAP rattraperont la collectivité, avec une explosion des coûts de collecte et de traitement. Après, des atténuations de tarification pourront être envisagées. Mais avant, commençons par le prix juste du service. Sur la question du transport : oui, le budget principal intervient sur le transport. Il faudra être ingénieux sur le sujet pour répondre équitablement à ce besoin sur le territoire. Un besoin est exprimé sur le sud. Ce n'est pas le seul secteur. Il faudra traiter en équité tout le territoire. Le transport, c'est un réseau, comme l'eau, le haut débit, l'assainissement, le téléphone. C'est l'irrigation de ce territoire, qui a un habitat dispersé. C'est aussi une question de solidarité de la communauté envers l'ensemble des communes. Dans le rapport d'orientations budgétaires, la communauté inscrit cette solidarité : il n'est pas question de réduire massivement la DSC, mais de la limiter très modérément. Le Président l'a dit : cela va dans les deux sens ; quand il y a moins de richesse, il faut réduire, et quand il y en aura plus, il y en aura plus. Ce n'est pas de la géométrie variable, c'est de la lucidité. Cette solidarité par la DSC et par les attributions de compensation est toujours maintenue, et aussi par le FPIP pour lequel la communauté fait l'effort de répartition en solidarité envers les communes. C'est tout de même intéressant de voir une capacité d'investissement de 60 millions d'euros dans le mandat. On peut ajouter tout de go les autres 60 millions d'euros que le transfert Eau et Assainissement va amener sur les dix ans, en activité et en mise à niveau de l'ensemble de nos réseaux. C'est un vrai challenge, intéressant à relever.

Jean-Luc Fichet demande à Guy Pennec d'expliquer ce qu'est la TGAP.

Guy Pennec répond qu'il s'agit de la taxe générale sur les activités polluantes. Là, la collectivité sera pénalisée. Il y a en France, essentiellement au service des Douanes, et c'est dans le projet de loi de finances 2017, une taxe globale sur les activités polluantes. Quand on transporte quelque chose sur la route, une tonne de matière comme les déchets, on paie une taxe sur les activités polluantes car on brûle de l'énergie fossile. Morlaix Communauté envoie au Spernot 17 000 tonnes par an de déchets ménagers. Le territoire, qui ne sait pas traiter ses déchets verts, en produit 18 000 tonnes par an. Il est temps de se poser des questions 3 500 tonnes ont été expédiées à Plourivo, générant également des taxes sur les activités polluantes. Le taux de paiement est établi selon de taux de valorisation énergétique des unités d'incinération. Or l'unité du Spernot à Brest a un taux de valorisation inférieur à 65 %. Et il faut être supérieur à 65 %. En dessous, on va vers des augmentations de 3 € à 9 € la tonne. Rien que cela va impacter sérieusement la collectivité.

Agnès Le Brun veut replacer l'origine de cette discussion dans son cadre général : tout au début, on disait que les communes coûtaient trop cher, que les communes ne savent pas faire, il faut donc transférer les compétences, cela coûtera moins cher et le service public ne sera pas dégradé. La réalité, c'est que ça coûte plus cher et que le service rendu au public est dégradé. Ce qui n'est pas une fatalité. En complément des propos de l'adjoint aux finances de la ville de Morlaix, Agnès Le Brun remarque par exemple, que la masse salariale sera augmentée raisonnablement de 3,9 %. Mais c'est imprécis, car on n'intègre pas dans cette augmentation les 23 personnes qui vont être transférées du fait du transfert Eau et Assainissement. On observe que finalement les investissements diminuent, ou se dégradent, et que les charges de fonctionnement ne sont pas maîtrisées ou du moins n'ont la perspective d'être maîtrisées que si l'impôt augmente, comme si l'augmentation des taxes était la seule réponse à donner. Sur la DSC, il est question d'en modifier les critères d'attribution. Ce que fixe la loi, ce sont seulement deux critères modifiables, et non « les » critères. Les critères modifiables sont la population et le taux de logements sociaux.

Il n'est pas question de modifier les critères, mais l'enveloppe, est-il expliqué à Agnès Le Brun.

C'est pire encore, poursuit Agnès Le Brun. La modification de critères aurait pu se faire de façon collégiale, mais là on diminue l'enveloppe et non seulement Morlaix Communauté récupère des compétences qu'elle n'exerce plus à la hauteur des services rendus à la population lorsqu'il s'agissait des communes, mais en plus la DSC sera dégradée, ce qui fait que les communes ne pourront plus elles-mêmes rendre le service qu'elles doivent rendre à leur population. Sur la TEOM, Agnès Le Brun entend parfaitement le discours de Guy Pennec,

et même y souscrit. Chacun a l'impérative nécessité de diminuer ses déchets. Comment ne pas être d'accord, et probablement faut-il un électrochoc. Mais ce que l'on ne dit pas, c'est qu'il y a 600 000 € de trou, qu'il faut trouver un moyen de rétablir de façon accélérée ce manque à gagner et que pour ça on trouve comme solution d'augmenter la TEOM. L'augmentation de la taxe n'est pas forcément une réponse. Un simple exemple : celui des encombrants. On n'enlève plus les encombrants. Comment fait-on pour les personnes âgées ou en précarité ? Morlaix Communauté s'est tournée vers les bailleurs, démarche que Agnès Le Brun trouve extrêmement contestable : si les bailleurs avaient dit oui, c'était à coup sûr une augmentation des loyers. Les bailleurs ont dit non, donc le problème reste entier. Quand on prend une compétence, et tant qu'à faire avant de la prendre, il faudrait une étude d'impact financier, mais aussi une étude de fonctionnement. Sur ces sujets, il n'y a pas beaucoup de réponses. Dans ce débat, tel qu'il a été présenté, il y a effectivement beaucoup de pédagogie, mais aussi la volonté d'endormir et de dire « c'est comme ça de tout façon ». La loi NOTRe était une mauvaise loi : elle enlève aux communes beaucoup de leurs prérogatives et de leurs libertés. Les maires sont les premiers maillons de la cohésion sociale. Actuellement, par ce qui est exposé aujourd'hui, qui est partiellement de la responsabilité de cette communauté, et partiellement de la responsabilité de la loi, les maires n'auront plus la possibilité d'exercer cette responsabilité qui est la première des responsabilités d'un élu de terrain.

Guy Pennec précise à Agnès Le Brun que le personnel Eau et Assainissement ressort d'un budget à part et que les charges de personnel transférées seront payées : l'eau paye l'eau.

Yvon Le Cousse estime que l'on est aujourd'hui face à un enjeu de long terme concernant les nouveaux équilibres financiers de la collectivité. Il y a un cap à franchir : les années 2018-2019 mais après que se passe t-il ? Il y a peu de chance que la situation financière s'améliore. Cela veut qu'on est face à une évolution incontournable de l'intercommunalité et des communes. Il faut réussir à décliner ce qu'est l'action dans le cadre du bloc communal. Ce n'est pas une intercommunalité un peu hors sol qui avait un fort pouvoir de redistribution à une certaine époque. On est passé dans une situation où il va falloir une vision dans laquelle l'évolution des communes sera prise en compte en même temps que celle de l'intercommunalité. C'est cela qu'il faut réussir à faire pour continuer à gérer ce territoire. On peut arriver à un accord sur les tarifs, à passer un pacte avec la population qui a été habituée à être très consommatrice, et il lui rappeler un certain nombre de vérités fondamentales, comme ne pas mettre la pelouse dans les sacs jaunes. Il faut aller vers ce pacte qui serait également un pacte fiscal, avec toilettage des bases d'imposition, harmonisation des taux des taxes, stratégie collective sur l'évolution du taux des taxes. Est-ce qu'on donne priorité au niveau communautaire ? Au niveau communal ? Il faudra arriver à cette réflexion et cette action concertées. Il y aurait aussi un pacte à passer avec nos voisins qui sentiront les mêmes effets des évolutions financières que l'on sent sur un certain nombre de fonctions qui pourraient se retrouver mutualisées à un niveau territorial plus fort. Guy Pennec a parlé de l'eau, lors de la réunion des maires au PTER, mais il y a aussi des fonctions sur lesquelles Morlaix Communauté est en compétition avec d'autres territoires : la promotion économique, le tourisme, l'enseignement supérieur - l'innovation c'est déjà fait - et peut-être d'autres fonctions qui pourraient être mutualisées sur un espace plus grand et permettraient un abaissement des charges aujourd'hui subies par Morlaix Communauté. Après, c'est de la prospective plus lointaine, mais Yvon Le Cousse se demande si on pourra faire l'économie d'un pacte de gestion de l'espace de Morlaix Communauté, c'est-à-dire d'avoir peut-être un redécoupage communal afin d'avoir à terme un pôle urbain qui colle véritablement à l'emprise urbaine sur le territoire, soit à peu près 30 000 habitants, et peut-être des unités de gestion de 8 000 à 10 000 habitants, qui travailleraient avec ce pôle urbain. Une chose est sûre : les chiffres sont têtus, et ça peut aider à prendre des décisions.

Jean-Luc Fichet confirme les propos de Yvon Le Cousse en rappelant que le projet de territoire travaille à avoir un pôle urbain conséquent et unique.

Ismaël Dupont lit dans le rapport d'orientations budgétaires que le projet de territoire a été adopté à l'unanimité, or il lui semble s'être abstenu.

La rectification sera apportée, assure Jean-Luc Fichet.

Délibération D17-003

Objet : Rapport relatif aux ressources humaines et à l'égalité hommes/femmes

Rapporteur : Guy Pouliquen

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, a précisé le contenu et les modalités de présentation des débats d'orientations budgétaires et des budgets primitifs.

Ainsi, les organes délibérants doivent être saisis d'une note portant sur la question des ressources humaines (formalité obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI) et pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, d'une présentation relative à la parité femmes-hommes, (en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi).

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport relatif aux ressources humaines et à l'égalité hommes/femmes figure de la page 40 à la page 57 du rapport d'orientations budgétaires 2017, joint en annexe de la délibération D17-002.

*Vu les articles L. 2311-1-2 et L. 2311-16 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du Comité technique du 26 janvier 2017,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,*

Le Conseil de Communauté a pris acte de la présentation du rapport relatif aux ressources humaines et à l'égalité hommes/femmes.

Jean-Luc Fichet invite les élus à lire ce rapport très précis et intéressant et conclut sur le constat que la collectivité peut mieux faire en matière d'égalité hommes-femmes, s'y emploie, et s'améliore d'année en année.

Délibération D17-004

Objet : Rapport sur le Développement durable

Rapporteur : Nathalie Bernard

Préalablement au débat sur le projet de budget, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et ses décrets d'application).

Le rapport sur la situation en matière de développement durable porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par Morlaix Communauté sur son territoire. Il s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Il fait écho aux différentes politiques sectorielles menées par la collectivité et a pour finalité de renforcer les différents documents stratégiques élaborés pour le territoire : SCoT, Plan Climat Air Énergie Territorial, PLU-i-H, projet de territoire...

Le rapport sur le Développement durable figure de la page 58 à la page 85 du rapport d'orientations budgétaires 2017, joint en annexe de la délibération D17-002.

1/ Contenu du rapport :

Ce rapport est une compilation non exhaustive des actions de développement durable menées par l'ensemble des politiques et des services de la collectivité sur l'année écoulée.

Il se découpe en deux parties :

- I. **bilan des stratégies et actions de la collectivité en matière de développement durable dans les activités internes à Morlaix Communauté.** Cette partie permet d'analyser en partie la dynamique interne de la collectivité à la lumière des cinq objectifs de développement durable définis ci-après,
- II. **bilan des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable,** portées sur l'ensemble du territoire.

Pour qualifier les actions mises en œuvre, **cinq grands objectifs** de développement durable ont été définis :

1. lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
2. cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
3. préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
4. épanouissement de tous les êtres humains,
5. dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Lecture du rapport :

Chacune des deux parties est découpée en cinq chapitres, qui correspondent aux cinq éléments de développement durable.

Chaque action est ensuite qualifiée à son tour par les cinq objectifs définis. Ce doublement des objectifs de développement durable a pour but de distinguer l'objectif prédominant de chaque action tout en indiquant les autres aspects de développement durable.

Exemple : Dans la partie I – 1) lutte contre le changement climatique, l'action "production d'énergies renouvelables" répond donc bien à un objectif majeur de lutte contre le réchauffement climatique, mais répond également à des enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources ainsi qu'à des modes de production et de consommation responsables.

2/ Points essentiels à retenir :

Partie I : bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité

La collectivité poursuit son engagement d'exemplarité en matière de développement durable, et plus spécifiquement sur le volet énergétique à travers la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial. Les 21 actions prioritaires adoptées le 14 novembre 2016 en Conseil de Communauté, permettent de renforcer ce volet :

- gestion des consommations énergétiques : démarrage de travaux d'amélioration thermique des bâtiments communautaires, robinets thermostatiques installés au bâtiment du Pôle Environnement, éclairage très énergivore des parties communes remplacé par des ampoules leds, travail de recensement des abonnements auprès d'EDF mené par le service travaux pour adapter au plus juste les contrats aux besoins réels en électricité ;
- transport : acquisition de deux véhicules hybrides et mise à disposition de deux vélos électriques (plus de 700 km en un an) ;
- production d'énergies renouvelables : l'espace aquatique de Plourin-lès-Morlaix est chauffé au bois (388 tonnes), énergie moins chère que le gaz. La toiture photovoltaïque du hangar de stockage bois à Pleyber-Christ permet chaque année de recevoir une rente de près de 30 000 €. Avec un retour sur investissement de 8 ans, il s'agit d'une opération bénéfique en tout point pour notre collectivité ;
- réseau de chaleur bois du quartier de la Manufacture : ce projet structurant permettra d'alimenter tout le quartier : le Télégramme, l'Auberge de jeunesse, l'IUT et l'ensemble de la Manufacture (cours d'honneur, espace des sciences, SEW...). La première saison de chauffe est prévue fin 2018. Les besoins en plaquettes bois avoisineront les 1 000 à 1 200 tonnes par an ;
- Cit'ergie : Morlaix Communauté enregistre un potentiel de réalisation de 41,7 %, ce qui va permettre d'être prochainement labellisé (label européen).

Partie II : bilan des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du développement durable

Les actions et interventions de la collectivité portées sur le territoire sont très nombreuses, parmi lesquelles :

- Habitat : les aides accordées dans le cadre de l'ANAH et des OPAH se poursuivent, avec des montants dépassant les trois millions d'euros. Ces travaux sont destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, et à réduire autant que possible les situations de précarité énergétique, de plus en plus fortes ces dernières années ;

- ZDZG : Morlaix Communauté est lauréate des territoires ZDZG. Dans ce cadre de nombreuses actions ont été menées : organisation de forum, opération anti-gaspi dans les cantines scolaires, semaine européenne de réduction des déchets, mise en place de plans de compostage, location de broyeurs, lancement d'appels à projets tri, développement durable et prévention, soutien à la création des « temps bouilles » ...
- Volet social : notre collectivité reste très présente dans l'accompagnement des projets à destination de la jeunesse et des personnes en difficulté sociale (contrat local de santé, aide à la mobilité, insertion professionnelle...). Les partenaires, dont de nombreuses structures associatives, ont pu bénéficier de subventions à hauteur de 391 000 €
- Sensibilisation du public : de multiples actions ont eu lieu au cours de cette année : animations scolaires (plus de 300) en lien avec les partenaires associatifs, semaine du développement durable (expos, animations, visites de maison passive, ciné-débat...), SEURD ...
- Tri et prévention : amélioration et renforcement des dispositifs existants : suivi du projet DISTRO (consigne du verre), implantation de nouveaux conteneurs à vêtements, recyclage des encombrants, organisation du tri sur les grands événements (St pol/Morlaix, Agrideiz...)
- Environnement naturel : Entre mer et « montagne », notre territoire est riche en sites naturels aussi variés que fragiles. L'objectif est de concilier les activités économiques avec le développement du tourisme et le maintien de la biodiversité. Quelques exemples : suivi des zones Natura 2000, démarche zéro phyto, éco pâturage, aménagement d'itinéraires de randonnée...

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 24 janvier 2017,

Le Conseil de Communauté a pris acte de la présentation du rapport sur le développement durable.

Ismaël Dupont a suivi en commission environnement la présentation plus détaillée du rapport par le technicien. On voit qu'il y a une vraie diversité d'actions en faveur du développement durable et que toutes les politiques communautaires sont fléchées en fonction de ce critère. Par contre, ce qui apparaît moins dans le document, c'est la hiérarchisation des pistes d'actions, et parmi celles-ci, l'une n'a pas été prise à bras le corps par Morlaix Communauté : celle qui concerne le développement du transport en commun, avec une densification du réseau de transport et un encouragement supérieur donné via une réflexion sur la tarification, la gratuité, les navettes gratuites. Si l'on veut lutter contre le réchauffement climatique, donner une alternative à l'usage de la voiture est l'axe le plus efficace, même si les autres sont efficaces aussi.

Jean-Luc Fichet souligne que les actions menées sur l'habitat sont aussi très importantes.

Nathalie Bernard répond que les actions menées en faveur du transport - le schéma transport, les déplacements doux, le schéma vélo... - apparaîtront sur le rapport 2017. On pourra mieux analyser l'impact de la mise en œuvre de cette politique sur les cinq objectifs déclinés dans le bilan.

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération D17-005

Objet : Désignation de représentants au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Vu les articles L5711-1 et L5741-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D16-258 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la création et les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural,

Conformément à l'article 9-1 des statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural,

Le Conseil de Communauté a désigné, à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention), les huit délégués suivants qui représenteront Morlaix Communauté au Comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Morlaix :

- Jean-Luc Fichet,
- Thierry Piriou,
- Gwenolé Guyomarc'h,

- Yves Moisan,
- Françoise Raoult,
- Véronique Pereira,
- Agnès Le Brun,
- Joëlle Huon.

Jean-Luc Fichet précise que ce sont les délégués du GIP qui sont désignés pour le PETR.

Marc Madec aurait trouvé intéressant d'avoir aussi la liste des suppléants. Il s'abstient, estimant qu'il devrait y avoir une représentation dans cette instance d'au moins un des vice-présidents de la commission Aménagement de l'espace.

C'est en effet quelque chose qui a été discuté, admet Jean-Luc Fichet, mais pour le moment, il a paru plus logique que les gens qui ont œuvré au Pays de Morlaix jusqu'à présent puissent devenir membres du PETR.

Délibération D17-006

Objet : Convention de gestion de la halle Jézéquel

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Morlaix Communauté est propriétaire d'un bâtiment dénommé « halle Jacques Jézéquel » situé sur le site de Langolvas à Garlan, principalement destiné à accueillir des manifestations agricoles et équestres.

L'exploitation et le suivi technique du site nécessitent des moyens humains et matériels que la commune de Garlan se propose de mettre à disposition de Morlaix Communauté.

Un projet de convention a été établi afin de déterminer les conditions d'intervention des services municipaux de Garlan.

La prestation de la commune sera rétribuée sur la base de quatre heures par semaine au coût horaire de 65 €, soit un montant annuel de 13 520 €.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'entretien et de gestion de la halle Jézéquel avec la commune de Garlan.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **approuver la convention à intervenir avec la commune de Garlan,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention.**

Jean-Luc Fichet précise qu'il s'agit de l'intervention du personnel de Garlan, avec leur matériel, le week-end, et à des heures parfois compliquées, d'où le coût horaire qui peut paraître important. Garlan devient la commune qui va gérer la Halle Jézéquel en lieu et place de Morlaix Communauté.

Ismaël Dupont rappelle qu'en comité technique les représentants du personnel avaient émis un avis défavorable sur cette décision, s'inquiétant que Morlaix Communauté puisse employer des agents communaux avec un régime statutaire moins favorable que celui de Morlaix Communauté. C'est une forme d'externalisation de certaines activités avec une différence de traitement entre des personnels qui effectuent des missions au sein de Morlaix Communauté. Ce pourquoi Ismaël Dupont s'abstiendra.

L'intervention est juste, souligne Jean-Luc Fichet, sauf que ce n'est pas passé en comité technique.

C'est peut-être une autre instance, répond Ismaël Dupont.

Il ne faut pas mélanger les instances, remarque Jean-Luc Fichet, car ce qui est dit n'est plus juste.

Il y a eu en tout cas un avis du personnel émis sur ce sujet, reprend Ismaël Dupont qui en a discuté avec eux.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

Délibération D17-007

Objet : Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique communautaire - Désignation du délégataire et autorisation de signature

Rapporteur : Claude Poder

Après avis favorable de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux) du 19 septembre 2016, le Conseil de Communauté a approuvé par délibération D16-208 du 3 octobre 2016, le principe d'une délégation de service public comme mode d'exploitation de l'espace aquatique communautaire.

Une procédure dite ouverte a été mise en œuvre afin d'optimiser les délais de procédure et aboutir à un début d'exploitation au 1^{er} mars 2017.

Un avis de concession a fait l'objet d'une publication selon les modalités suivantes :

- BOAMP le 9 octobre 2016,
- JOUE le 12 octobre 2016,
- Centres aquatiques magazine – Newsletter le 19 octobre 2016.

La date limite de réception du dossier de candidature et d'offre (remise simultanée dans la cadre de la procédure ouverte) a été fixée au 14 novembre 2016 (12 heures). Quatre candidats ont remis un dossier :

- Équalia,
- Espace Récréa,
- UCPA,
- Vert Marine.

La CDSP (commission de délégation de service public) a agréé les quatre candidatures et procédé à l'ouverture des offres le 17 novembre 2016.

Après analyse des offres, la CDSP a émis un avis sur celles-ci et proposé d'engager des négociations avec les quatre candidats.

Une série de questions leur a été adressée.

Une séance de négociation a été organisée avec chacun des candidats le 20 décembre 2016.

À l'issue de cette réunion, un nouveau courrier a été adressé aux candidats pour leur permettre de remettre leur offre définitive le 6 janvier 2017.

Vu les dispositions des articles L 1411-1 et suivants, et R 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, relative aux contrats de concession,

Vu les dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016, relatif aux contrats de concession,

Vu le rapport du Président transmis aux conseillers communautaires le 27 janvier 2017 et soumis à l'examen du Conseil de Communauté, et ses pièces annexes, notamment le projet de contrat,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le choix de l'UCPA comme délégataire de service public pour l'exploitation de l'espace aquatique communautaire,**
- **d'approuver le projet de contrat et ses annexes à intervenir entre Morlaix Communauté et l'UCPA pour une durée de six ans et dix mois à compter du 1^{er} mars 2017,**
- **d'autoriser le Président à signer le contrat et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à la bonne exécution de la convention de délégation de service public.**

Claude Poder précise qu'au moment de la consultation, Morlaix Communauté avait demandé la prise en compte de tous les travaux d'espaces verts à charge du délégataire, ainsi que la réalisation de jeux d'eau extérieurs. L'UCPA propose huit jeux d'eau à l'extérieur de la piscine, qui devrait être actifs en juin.

Serge Le Pinvidic ajoute que le choix s'est fait sur deux critères : coût économique de la délégation, qualité du service proposé aux usagers. Tout au long de cette procédure, comme indiqué dans le rapport du Président au conseil de communauté, dès la remise des offres jusqu'à la remise d'une offre définitive, en passant par les différentes étapes de recadrage, plus la négociation, plus les auditions, l'UCPA a tout le temps fait la meilleure offre économique et financière. Cela se traduit pour Morlaix Communauté par le versement d'une subvention d'équilibre, car il ne peut y avoir d'équilibre par la seule tarification des billets d'entrée. Soit environ 40 000 € de plus en moyenne annuelle sur la durée du contrat de 6 ans, sachant que

Morlaix Communauté devrait gagner 60 000 € par rapport à la TVA. Dans le cadre de cette consultation, la collectivité a en effet demandé aux services fiscaux leur avis sur l'assujettissement ou non de cette subvention d'équilibre à la TVA. Il n'y a toujours pas de réponse, mais le délai légal de réponse étant expiré, on peut estimer qu'il n'y aura pas de TVA, contrairement à ce qui existait dans le contrat précédent. Cela fait donc gagner 100 000 € moins 40 000 €, soit 60 000 € : ce n'est pas une mauvaise opération, pour ne s'en tenir qu'à cet élément là.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-008

Objet : Commission d'appel d'offres mixte Morlaix Communauté/Lannion Trégor Communauté - Désignation des représentants de Morlaix Communauté pour la ligne 30 Morlaix-Lannion

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

La gestion de la ligne Morlaix – Lannion est actuellement assurée conjointement par les deux communautés d'agglomération, Morlaix Communauté et Lannion Trégor Agglomération.

Le contrat d'exploitation de la ligne arrivant à échéance le 3 août 2017, une nouvelle procédure de passation de marché doit être engagée.

À cet effet, et afin d'assurer la gestion du service de manière cohérente auprès des usagers, il est proposé de renouveler le groupement de commandes existant entre les deux collectivités.

Dans ce cadre, une commission d'appel d'offres doit être créée, composée d'un titulaire et d'un suppléant ce chaque collectivité, désignés au sein de leur commission d'appel d'offres respective.

Pour Morlaix Communauté, qui assurera la coordination du groupement et la présidence de la commission d'appel d'offres, il est proposé de désigner :

- titulaire : Guy Pouliquen,
- suppléant : Joseph Irrien.

Vu la délibération D16-283 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de communauté a autorisé le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec Lannion Trégor Communauté, en vue de la passation du marché d'exploitation de la ligne de transport public régulier de voyageurs Morlaix–Lannion,

Vu l'avis de la commission Environnement du 6 décembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Gwenolé Guyomarc'h aimerait qu'une attention particulière soit apportée à ce contrat, du fait d'un manque de cohérence appliqué entre les tarifs sur la ligne 30 finistérienne par rapport à la ligne 30 costarmoricaine. Ce serait bien que tout le monde se mette d'accord.

La remarque est juste, admet Jean-Luc Fichet.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, a procédé à la désignation de Guy Pouliquen en tant que titulaire, et de Joseph Irrien en tant que suppléant, à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes avec Lannion Trégor Communauté, en vue de la passation du marché d'exploitation de la ligne de transport public régulier de voyageurs Morlaix–Lannion.

Délibération D17-009

Objet : Modification de la composition des commissions thématiques

Rapporteur : Jean-Luc Fichet

Vu la délibération D14-074 du 28 avril 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la création des sept commissions thématiques suivantes :

1. *Commission Développement économique,*
2. *Commission Culture,*
3. *Commission Finances, Administration générale,*
4. *Commission Enseignement supérieur,*
5. *Commission Environnement,*
6. *Commission Cohésion sociale,*

7. Commission Aménagement de l'espace.

Vu la délibération D14-078 du 26 mai 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la composition de ces commissions et la désignation de conseillers communautaires titulaires,

Vu la délibération D14-083 du 16 juin 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la composition de ces commissions et la désignation de conseillers municipaux,

Vu la délibération D14-170 du 24 novembre 2014, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le règlement intérieur,

Vu la délibération du 21 mars 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la composition de ces commissions conformément au règlement intérieur,

Vu les délibérations D16-173 et D16-174 du 12 septembre 2016, relatives respectivement à l'élection de deux vice-présidents supplémentaires et à la désignation de deux conseillers délégués,

Considérant la demande de Marlène Tilly de rejoindre la commission Aménagement de l'espace ayant intégré l'Habitat et les Gens du voyage,

Considérant les demandes des communes de Plougasnou, de Plougonven et de Taulé pour modifier leur représentation au sein des commissions thématiques,

Il est proposé la composition suivante des commissions thématiques :

1. commission Développement économique :

Thierry Piriou, *vice-président en charge du Développement économique ;*

Yves Moisan, *vice-président en charge du tourisme ;*

Gwenolé Guyomarc'h, Marlène Tilly, *conseillers délégués ;*

Clotilde Berthemet, Joseph Irrien, Gildas Juiff, Christophe Micheau, Véronique Pereira, Pierre-Yves Minec, Annie Piriou, Agnès Le Brun, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, Rollande Le Houérou, Joëlle Huon, Jean-Michel Parcheminal, Françoise Barbier, François Hamon, Marc Madec, Yvon Hervé, Hervé Richard, *conseillers communautaires titulaires ;*

Nicole Moulut, *conseillère communautaire suppléante ;*

Olivier Dilasser, Yann Casteloot, Geneviève Denis, Jean-Marc Le Berr, Jörg Twarz, Chantal Morvan, Efflam Mahé, Eddie Hameury, Yves Manach, Philippe Adam, François Vogel, Yvon Tanguy, Benoît Buffeteau, Yves-Marie Dayot, Pierre Madec, Ronan Prud'homme, *conseillers municipaux.*

2. commission Culture :

Françoise Raoult, *vice-présidente en charge de la Culture ;*

Georges Aurégan, Marie Simon-Gallouédec, Sarah Noll, Béatrice Picart, *conseillers communautaires titulaires ;*

Daniel Langlade, Annie Loneux, *conseillers communautaires suppléants ;*

Ariane Paranthoen, Isabelle d'Arboussier, Tanguy Morvan, Alain Tirilly, Gilles Brunerie, Gaëlle Le Coz, Guillaume Gérard, Aurélie Jégou, Jean-Marie Le Hiress, Gaëlle Le Page, Nicolas Botros, Danièle Larhantec, Chantal Geffroy, Jacqueline Prigent, Albert Thomas, Jean-Louis Rivière, José Guével, Sébastien Marie, Madeleine Corre, Isabelle Bideau, Martine Gireault, Marylaure Pouliquen, Patrick Mazeau, Denis Lemeunier, *conseillers municipaux.*

3. commission Finances, Administration générale :

Serge Le Pinvidic, *vice-président en charge des Finances et de l'Administration générale ;*

Guy Pouliquen, *vice-président en charge du personnel ;*

Valérie Le Denn, Pierre Le Goff, Michèle Beuzit, Véronique Pereira, Pierre-Yves Minec, Gwenolé Guyomarc'h, Alain Tigréat, Bernard Guilcher, Ismaël Dupont, Martine Dilasser, Christian Le Manac'h, François Giroto, Nathalie Bernard, Bernardette Auffret, Rollande Le Houérou, Joëlle Huon, Jean-Michel Parcheminal, Françoise Barbier, François Hamon, Solange Creignou, Françoise Raoult, Yvon Hervé, Annie Hamon, *conseillers communautaires titulaires ;*
Hervé Saint-Jalm, *conseiller communautaire suppléant ;*

François de Goesbriand, Sophie Lascault, André Le Doeuff, Marie-Agnès Le Sann, Christine Prigent, Julien Godec, Monique Le Gourrier, André Prigent, Hervé Quémener, *conseillers municipaux.*

4. commission Enseignement supérieur :

Agnès Le Brun, *vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur ;*

Jean-Guy Guéguen, Gildas Juiff, Véronique Pereira, Georges Aurégan, Bernard Guilcher, Yvon Le Cousse, Béatrice Picart, *conseillers communautaires titulaires* ;

Hervé Cillard, Annie Loneux, Nicole Moulut, Clotilde Roux, *conseillers communautaires suppléants* ;

Christine Troadec, Yvonne Penil, Ivan Ignacio, Valérie Laurent, Morgane Legland, Isabelle Bouchereau, Charlotte Bertalot, Marie-Claire Parcheminal, Vanessa Le Dru, Maxime Euzen, Joseph Isnard, Michel Madec-Cleï, Stéphane Lozdowski, Jean-Pierre Chever, Nicole Goarnisson, Ghislaine Le Gac de Lansalut, *conseillers municipaux*.

5. commission Environnement :

Guy Pennec, Nathalie Bernard, *vice-présidents en charge de l'Environnement* ;

Bernard Guilcher, Véronique Pereira, *conseillers délégués* ;

Jean-Guy Guéguen, Jean-Charles Pouliquen, Marlène Tilly, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont, Thierry Desmarres, Béatrice Picart, *conseillers communautaires titulaires* ;

Thierry Huon, André Floch, Clotilde Roux, René Le Tallec, Gilles Mer, *conseillers communautaires suppléants* ;

Joël Lever, Mohamed Malou, Tanguy Morvan, Frédéric Perrot, Céline Cleac'h, Christine Prigent, Fanny Moncus, Albert Lozac'h, Patricia Rambouillet, Jean-Yves Arzur, Joël Quéré, Jean-René Laour, Jacques Robic, André Prigent, Jean-Pierre Prigent, Yvon Riou, Olivier Le Bras, Erwan Pierre, Guy Car, *conseillers municipaux*.

6. commission Cohésion sociale :

Maryse Tocquer, *vice-présidente en charge de la Cohésion sociale* ;

Michèle Beuzit, Marie Simon-Gallouédec, *conseillères déléguées* ;

Agnès Le Brun, Jean-Paul Vermot, Sarah Noll, François Giroto, Bernard Le Vaillant, Françoise Fer, Annie Hamon, *conseillers communautaires titulaires* ;

Christiane Dugay, Anne Quénéa, Marie Décimo, Clotilde Roux, *conseillères communautaires suppléantes* ;

Monique Quéré, Nicole Ségalen, Jean-Paul Saliou, Nathalie Kervarrec, Marcel Clairret-Boucher, Vanessa Rousvoal, Lydie Quiviger, Martine Bouron Henaux, Marie-Thérèse Salou, Nathalie Gaouyer, Janine Adde, Jacqueline Prigent, Brigitte Mel, Vanessa Le Dru, Yolande de Ternay Morgane Birel, Joseph Isnard, Gaëlle Zaneguy, Jocelyne Prouff, Danielle Croguennec, *conseillers municipaux*.

7. commission Aménagement de l'espace :

Yvon Le Cousse, Claude Poder, *vice-présidents en charge de l'Aménagement de l'espace* ;

Marc Madec, François Giroto, *conseillers délégués* ;

Pierre Le Goff, Jean-Charles Pouliquen, Bernard Guilcher, Christiane Léon, Annie Piriou, Marlène Tilly, Sarah Noll, Bernard Le Vaillant, François Hamon, *conseillers communautaires titulaires* ;

Martine Madec, *conseillère communautaire suppléante* ;

Pascal Manchec, Olivier Baillot, Jacques Maltret, Annick Le Gall, Gilles Brunerie, Ludovic Cosquer, Aurélien Le Guilcher, Philippe Caes, Sylvie Coupel, Joëlle Ollivier Baillargeat, Joël Huet, Yannick Guéméné, Jean-Pierre Le Jeune, Catherine Jenkins, Yvon Tanguy, Gérard Le Baut, Alain Bodilis, Patrick Asselbourg, Denis Seité, Pierre Madec, Sébastien Normand, Martine Receveur, Patrick Mazeau, Margot Borgne, *conseillers municipaux*.

Le Conseil de Communauté a validé à l'unanimité cette nouvelle composition.

Délibération D17-010

Objet : Fonds de concours - Commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Rapporteur : Serge Le Pinvidic

Dans le cadre du dispositif de soutien aux projets d'investissements des communes, la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner sollicite Morlaix Communauté pour participer au financement **de la revitalisation du second pôle urbain de la commune nouvelle (territoire de la commune fondatrice de Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec)**.

L'entrée du centre bourg de la commune déléguée de Loc-Éguiner-Saint-Thégonnec est actuellement peu sécurisée en raison d'un virage accentué mais aussi d'un bâtiment menaçant ruine. Un aménagement de ces lieux est donc envisagé.

Situé à la croisée de deux routes départementales, cette entrée de bourg aménagée et accueillante serait encore plus attractive pour les habitants de cette partie du territoire de la commune nouvelle.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 695 034 € HT. Le fonds de concours sollicité auprès de Morlaix Communauté s'élève 102 056 €. Compte tenu des autres financements sollicités pour 357 823 €, le montant à la charge de la commune s'élève à 235 155 €.

Cette opération est financée de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Estimation maximale des dépenses du programme	695 034,16 €	Conseil Départemental	12 000,00 €
		DETR (accord pour le dernier commerce)	70 000,00 €
		FSIL	178 000,00 €
		Fonds de concours Morlaix Communauté Soutien aux projets	102 056,00 €
		Fonds de concours Morlaix Communauté Aide au dernier commerce	25 000,00 €
		Fonds de concours Morlaix Communauté lotissement	22 915,00 €
		Fonds de concours Morlaix Communauté Lotissement (aide de 12 €/m ²)	49 908,00 €
		Autofinancement de la commune nouvelle	235 155,16 €
Total des dépenses HT	695 034,16 €	Total des recettes HT	695 034,16 €

Vu la délibération D11-077 du 18 avril 2011, relative à la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets d'investissements des communes pour la période 2011-2016,

Vu la délibération D15-213 du 21 décembre 2015, relative à la modification du dispositif des fonds de concours aux communes,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 102 056 € à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant , à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Serge Le Pinvidic précise dans sa présentation que ce fonds de concours s'arrêtera en 2020.

Solange Creignou souligne qu'il s'agit d'une opération globale de revitalisation du bourg de Loc-Eguiner, avec création de lotissement, rachat d'un bâtiment à vocation commerciale fermé depuis un certain nombre d'années, et également l'achat de l'ancienne discothèque Le Lido, qui normalement sera déconstruite pour réaliser une entrée de communes au croisement des deux routes départementales. Cette opération d'envergure participera à la cohésion de la nouvelle commune.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-011

Objet : Programme d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle

Rapporteur : Guy Pouliquen

Principe :

L'entrée en vigueur de la loi déontologie du 20 avril 2016 a pour effet de prolonger le dispositif de titularisation suite à sélection professionnelle pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 13 mars 2018, et de modifier les conditions d'éligibilité.

Pour bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire d'occuper un emploi permanent, de compter deux ans d'ancienneté au 31 mars 2013 donc d'avoir été recruté avant le 1^{er} avril 2011.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au comité technique le 8 novembre 2016 et le 26 janvier 2017, qui fait apparaître :

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,

- l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre établissement.

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle des effectifs, la collectivité doit élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- et la répartition des recrutements de 2016 à 2018.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours (sans objet cette fois-ci), ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui sera organisée en totalité par le Centre de gestion du Finistère, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité disposant d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans le programme pluriannuel de Morlaix Communauté.

1- Grades accessibles par concours

Emplois	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre d'emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations :
Chargé de mission Développement durable	Attaché	A	1	2010	Poste pérenne
Emplois	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre d'emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations :
Chargée de mission Natura 2000	Ingénieur	A	1	2011	Poste pérenne
Emplois	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations :
Chargé de mission prévention des déchets	Technicien principal 2ème classe	B	1	2010	Poste pérenne

2- Grades accessibles sans concours (échelle 3 de rémunération)

Sans objet

3 - perspectives de CDIisation de 2017 à 2018

- année 2017 : Une *CDIisation classique (6 ans d'ancienneté) à compter du 1^{er} mars 2017 pour la chargée de mission Natura 2000 dans l'attente du déroulement des sélections professionnelles est planifiée à compter du 1^{er} mars 2017.*
Les conditions de rémunérations sont inchangées : rémunération sur la base du 3^{ème} échelon du grade des ingénieurs IB : indice brut 458 – indice majoré 401, ainsi que le régime indemnitaire correspondant au grades des ingénieurs, défini par arrêté individuel.

4- Bilan du dispositif 2012-2016 de titularisation (au titre des sélections professionnelles)

État des agents ayant bénéficié du dispositif de la titularisation entre 2012 et 2016

Emploi	Catégorie du poste	Grade	Date des sélections professionnelles	Avis de la commission	Date de la nomination stagiaire
Chargé de mission Mer et Littoral	A	Attaché	18/11/13	Favorable	01/12/13

<i>Directeur du Développement économique, touristique et de la Cohésion sociale</i>	A	Attaché	18/11/13	Favorable	01/12/13
Chargé d'OPAH	A	Attaché	31/01/14	Favorable	01/04/14

5-Sélections professionnelles :

Le Président propose également au Conseil de Communauté de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de gestion du Finistère. Cette prestation n'est pas facturée pour les collectivités affiliées à cet établissement. Une convention sera rédigée pour définir l'organisation de la sélection par le Centre de gestion.

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 – déontologie,

Vu le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale (JO du 14 août 2016),

Vu l'avis favorable du Comité technique du 26 janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'adopter le programme d'accès à l'emploi titulaire de Morlaix Communauté,**
- **de modifier le tableau des emplois en fonction de ces dispositions,**
- **de déléguer l'organisation des sélections professionnelles au Centre de Gestion du Finistère.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-012

Objet : Service Eau et Assainissement - Création des astreintes

Rapporteur : Guy Pouliquen

Le service de Eau et Assainissement organise une astreinte afin d'assurer la continuité du service à l'utilisateur 24 heures sur 24, 365 jours par an sur les communes dont les ouvrages sont directement exploités par les régies communautaires. L'objectif de l'astreinte est de résoudre tout problème :

- susceptible de nuire à la bonne alimentation en eau potable des usagers ;
- relatif à la collecte, au traitement des eaux usées et à la protection de l'environnement ;
- entraînant une gêne ou un risque pour l'utilisateur.

Au 1^{er} janvier 2017, compte-tenu des délégations de service public existantes et des mises à dispositions de service des communes, les régies communautaires interviennent sur les communes de Botsorhel, Garland, Lannéanou, Locquéolé, Pleyber-Christ, Plouégat-Moysan, Plougouven, Plourin-lès-Morlaix, Saint-Jean-du-Doigt et Taulé.

Ce périmètre d'intervention est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution des contrats et conventions d'exploitation.

Deux types d'astreintes sont mis en place (cf le règlement joint en annexe) :

- **une astreinte d'exploitation** : elle a vocation à se rendre sur site afin d'établir un diagnostic de la situation et de rétablir le service dans la mesure de ses possibilités. Elle est assurée par les électromécaniciens et, le cas échéant, par les agents de réseau disposant des habilitations électriques ;
- **une astreinte de décision** : elle reçoit les appels téléphoniques arrivant sur le numéro AZUR 0 806 090 010 en dehors des heures d'ouverture. Elle décide des moyens à mobiliser pour rétablir la continuité du service. En cas de crise, elle alerte les autorités. Elle est assurée principalement par les trois cadres techniques du service et les techniciens territoriaux ou agents de maîtrise du bureau d'études volontaires.

L'astreinte est mise en œuvre 7 jours sur 7 toute l'année.

La période d'astreinte et les interventions sont rémunérées ou récupérées selon le cadre légal en vigueur et évolutif dans les mêmes conditions.

Un règlement d'astreinte fixant les conditions d'organisation matérielle et les modalités d'indemnisation a été rédigé.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 26 janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la création et le versement des astreintes de décision et d'exploitation au sein du service eau et assainissement,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets annexes correspondants.**

Jean-Michel Parcheminal demande comment cela se passe à Ploun2our-Menez et au Cloître Saint-Thégonnec où il n'y a qu'un seul agent.

Vincent Martin (directeur général adjoint) explique que chaque commune a reçu à la fin de l'année une fiche récapitulative dans laquelle on trouve les informations avec les renvois téléphoniques, numéros Azur ou autres en fonction de la situation qui n'est pas la même d'une commune à l'autre sur les aspects de modalités de la gestion de l'eau ou de l'assainissement. Il y a en effet deux communes particulières, qui ont aussi reçu une fiche.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-013

Objet : Organigramme des services - Tableau des emplois et créations de postes

Rapporteur : Guy Pouliquen

Le nouvel organigramme, joint en annexe, est présenté à la l'assemblée.

Modifications de postes :

Les deux postes d'assistantes de la Direction générale sont modifiés sur un certain nombre de missions. Du fait de ces changements, ces deux postes feront l'objet d'une procédure de recrutement en interne à la collectivité. (intitulé des postes : assistante administrative de la Direction générale, et assistante DGS/DGA)

Le poste d'assistante de direction du pôle Aménagement est également modifié et devient assistante de direction/PLU-i. Ce poste fera également l'objet d'une procédure de recrutement en interne à la collectivité.

Création de poste :

Un poste de coordonnatrice administrative/courrier est créé au sein du Secrétariat général, à compter du 1^{er} février 2017. Il sera pourvu par mobilité interne.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 26 janvier 2017,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 3 février 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les modifications présentées.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Délibération D17-014

Objet : Substitution de la société Capitaine Houat SAS par la société Global Seafood SAS dans les droits et obligations résultant des clauses du contrat d'occupation de longue durée modifié par avenants, sur le port de Primel

Rapporteur : Claude Poder

La Société Capitaine Houat SAS exerce une activité de mareyage et de cuisson de coquillages et crustacés sur son site du Diben, en Plougasnou. Cette société a fait connaître son souhait de mettre fin à son activité sur ce site, et sa reprise par la société Global Seafood SAS.

Une partie des installations du site, contenant notamment la partie « vivant » (bassin, triage de coquillages, etc.), se situe sur le domaine public maritime du port de Primel, pour lequel Morlaix Communauté est autorité publique compétente. L'usage des lieux est régi par les termes d'un contrat d'occupation de longue durée valant autorisation d'occupation temporaire. Ce contrat

n'est pas cessible. Au titre de l'article 4.8 dudit contrat, Capitaine Houat peut cependant proposer à Morlaix Communauté un tiers appelé à lui succéder dans la jouissance de l'emplacement. Si ce tiers est agréé par Morlaix Communauté, il est substitué au bénéficiaire initial dans ses droits et obligations, par le jeu d'un nouveau contrat particulier.

Par courrier du 25 novembre 2016, Monsieur Guénolé Merveilleux, agissant en qualité de directeur général de la société Capitaine Houat SAS, a sollicité Morlaix Communauté en vue d'être substitué dans les droits et obligations résultant du contrat d'occupation de longue durée de parcelles de terre-pleins et de plans d'eau à des fins commerciales approuvé le 6 juin 1983 et modifié par avenants, par la société Global Seafood SAS, immatriculée au RCS de Brest sous le n°813 952 108, et représentée par M. Pierre-Yves Bizien, Président.

La société Global Seafood SAS envisageant une activité de cultures marines, cette substitution fait également l'objet de procédures d'autorisations de cultures marines, délivrées par le Préfet du Finistère. Ces autorisations sont précédées d'une enquête administrative, pour laquelle l'avis de Morlaix Communauté est sollicité.

Conformément à l'article R-923-26 du Code rural et de la pêche maritime, les autorisations foncières, délivrées par Morlaix Communauté, et les autorisations de cultures marines, délivrées par l'État, seront établies par arrêtés conjoints du Président et du Préfet.

Le *cahier des charges relatif aux autorisations de cultures marines*, et les *clauses et conditions générales des contrats d'occupation de longue durée de parcelles de terre-pleins et de plans d'eau portuaires à des fins commerciales applicables au port de Primel*, fixent les conditions générales applicables à l'occupation domaniale et aux cultures marines.

Les arrêtés conjoints du Président et du Préfet constitueront le nouveau contrat particulier du bénéficiaire. Ils disposent notamment que :

- ✓ les surfaces autorisées font l'objet d'une régularisation cadastrale pour une emprise totale de 6 679 m², répartie comme suit :
 - 4 122 m² de terre-pleins amortis sur lesquels sont édifiés des bâtiments contenant 1 946 m² de bassins,
 - 890 m² de terre-pleins amortis non bâtis,
 - un bassin extérieur amorti de 1 667 m² ;
- ✓ l'occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle établie à 1,49 € par m², valeur 2016. Cette redevance est indexée sur l'indice TP 02 et réévaluée annuellement ;
- ✓ l'autorisation est valable jusqu'au 31 juillet 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5,

Vu le Code des transports, et notamment les articles L5314-4 et R5314-33,

Vu le Code du général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L2124-30,

Vu la délibération D07-188 du 17 décembre 2007, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le transfert du port de Primel à Morlaix Communauté,

Vu les clauses et conditions générales des contrats d'occupation de longue durée de parcelles de terre-pleins et de plan d'eau portuaires à des fins commerciales du port de Primel modifiées par avenants,

Vu le contrat d'occupation de longue durée de parcelles de terre-pleins et de plans d'eau portuaires à des fins commerciales modifié par avenants, établi au bénéfice de la société Capitaine Houat,

Vu la demande du 25 novembre 2016 de la Société Capitaine Houat SAS, représentée par son Directeur général Guénolé Merveilleux, d'être substituée aux droits et obligations résultant du contrat d'occupation de longue durée de parcelles de terre-pleins et de plans d'eau portuaires à des fins commerciales modifié par avenants, au profit de la société Global Seafood SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est sis à Morlaix, 11 rue Guy Le Normand, immatriculée au RCS de Brest n°813 952 108 et représentée par son Président, Pierre-Yves Bizien,

Vu l'enquête administrative en cours au titre de l'article R923-24 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant la présence historique des activités de mareyage sur le site,

Considérant la volonté de « favoriser l'installation d'activités halieutiques en zone côtière [...] comme le mareyage [...] » inscrite en Partie 2 – Priorité 9 de « Trajectoire 2025 »,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 17 janvier 2017,

Il et proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la substitution de la société Capitaine Houat SAS par la société Global Seafood SAS dans les droits et obligation résultant des clauses du contrat d'occupation de longue durée modifié par avenants sur le port de Primel, ainsi que les termes de cette substitution tels qu'incrits aux projets d'arrêtés conjoints du Président et du Préfet constituant nouveau contrat particulier,
- de rendre un avis favorable aux enquêtes administratives menées au titre de la délivrance des autorisations de cultures marines n°MX16/0044, MX16/0045 et MX16/0046, portant substitution à un tiers, régularisation cadastrale et changement partiel d'espèce et de technique ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-015

Objet : Dispositif 2016 d'aide financière à la destruction de nids de frelons asiatiques - Complément

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Le Conseil de Communauté lors de sa séance du 29 février 2016 a approuvé un dispositif d'aide à la destruction de frelons asiatiques pour l'année 2016.

➤ Rappel des modalités :

Afin de participer à la lutte collective, dont le frein principal est le coût de la destruction, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers et des communes.

Montant de l'aide financière : participation de 50 % du coût TTC (arrondi à l'euro près) supporté par le bénéficiaire pour la destruction de nids de frelons asiatiques, plafonnée à 50 €.

Bénéficiaires : particulier propriétaire foncier ou ayant droit et communes du territoire de Morlaix communauté. Sont exclus des bénéficiaires : les propriétaires fonciers institutionnels (Région, Département, Syndicats...) ainsi que les entreprises.

Modalités de versement de l'aide financière :

✓ facture de l'année en cours provenant d'un professionnel attestant la destruction d'un nid de frelons asiatiques, cette entreprise devra pouvoir justifier :

- d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole,
- d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits,

✓ transmission d'un titre de propriété ou justificatif du statut d'ayant droit,

✓ transmission d'un relevé d'identité bancaire.

L'aide financière a été versée sur présentation d'un dossier complet, en deux temps :

- juillet 2016 pour les dossiers transmis avant le 15 juin 2016,
- décembre 2016 pour les dossiers transmis avant le 15 novembre 2016.

L'enveloppe prévue pour l'année 2016 s'élevait à 5 000 €.

➤ État des demandes au 15 octobre 2016, date de consommation de l'enveloppe initiale :

De nouvelles demandes sont parvenues pour un montant total de 2 500 €. Une décision modificative budgétaire a été votée lors de la séance de Conseil de Communauté du 19 décembre 2016.

➤ État des demandes au 15 novembre 2016, date de clôture du dispositif :

96 nouvelles demandes ont été réceptionnées pour un montant total de 4 500 €.

Vu la délibération D16-035 du 29 février 2016 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé la mise en place du dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 17 janvier 2017,

Considérant que les crédits seront proposés au BP 2017 aux articles 6574 et 657341, fonction 831,

Il est proposé au Conseil de Communauté de se prononcer sur le versement de l'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, pour les demandes réceptionnées après le 15 novembre 2016, pour un montant total de 4 500 €.

Martine Dilasser rapporte le cas d'une personne qui a déposé une demande de remboursement à Morlaix Communauté, où on lui a certifié qu'il n'y avait pas d'aides aux particuliers pour les destructions.

C'est probablement le cheminement qui n'a pas été le bon, répond Jean-Luc Fichet, car c'est la commune qui reçoit la facture et la fait remonter à Morlaix Communauté. Mais la réponse n'était pas bonne.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Délibération D17-016

Objet : Schéma territorial des ZAE - Plan de financement

Rapporteur : Thierry Piriou

Suite à la loi NOTRe, Morlaix Communauté assure depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de sa compétence développement économique, la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des ZAE (zones d'activités économiques).

Cette modification du champ d'intervention de la collectivité est propice pour dresser le bilan des modalités d'accueil et de développement des activités économiques sur le territoire. C'est également l'occasion de renouveler la stratégie communautaire en matière de ZAE dans le cadre du projet de territoire et du PLU-i en cours d'élaboration.

En tant qu'outil de planification, le STZAE (schéma territorial des zones d'activités économiques) constitue une réponse adaptée au service d'un projet politique. Il sera co-construit avec les élus, les entreprises et l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire pour susciter l'adhésion la plus large possible.

En tant qu'outil opérationnel, il servira de trame pour les dix prochaines années, aux actions menées par Morlaix Communauté sur ses zones d'activités. Cette démarche utile à l'évaluation des politiques publiques permettra également à la communauté de donner de la lisibilité aux entreprises en tant qu'usagers des ZAE, et aux investisseurs, promoteurs et agriculteurs.

Pour que l'ensemble de ce travail puisse ensuite être mis en perspective dans les futurs documents de planification (SDE, PLU-i, SCoT), ce document poursuit les objectifs suivants :

- ✓ **structurer, différencier et qualifier l'offre d'accueil économique** : typologie des sites d'accueil, parcours d'entreprises, maillage territorial, panel d'offres, immobilier d'entreprises ;
- ✓ **anticiper, planifier, renforcer l'optimisation foncière** des zones d'activités ;
- ✓ s'inscrire dans un **processus dynamique d'amélioration continue** : définir les « règles du jeu », les conditionnalités, les critères de hiérarchisation et de programmation des opérations, l'harmonisation tarifaire ;
- ✓ organiser la **gouvernance économique locale** ;
- ✓ produire un **outil opérationnel** d'aide à la décision : élaboration d'un Plan d'action et d'une programmation pluriannuelle d'investissement, politique foncière économique ;
- ✓ observatoire des ZAE.

En lien avec le calendrier de la loi NOTRe, un bureau d'études a été recruté pour mener à bien cette mission selon les étapes suivantes :

- ✓ **partie 1** : diagnostic stratégique du parc de ZAE du territoire de Morlaix Communauté
 1. analyse fonctionnelle,
 2. analyse du positionnement concurrentiel,
 3. définition et validation des périmètres de ZAE qui seront inscrites dans les statuts de la communauté ;
- ✓ **partie 2** : définition de la stratégie communautaire en matière de ZAE,
- ✓ **partie 3** : proposition d'un plan de développement cohérent des ZAE détaillant les actions à court, moyen et long terme.

Tout au long de la procédure, un comité de pilotage assure la cohérence de la démarche vis-à-vis des objectifs de départ. Selon la méthodologie qui a été retenue avec le bureau d'études

Praxidev de Nantes, des temps forts thématiques et stratégiques sont organisés avec les entreprises et les acteurs du monde économique.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- **mars – avril 2016** : délais de consultation, CAO,
- **mai – octobre 2016** : diagnostic stratégique et fixation des périmètres de ZAE,
- **octobre – décembre 2016** : procédure de modification des statuts,
- **1^{er} semestre 2017** : définition du projet politique partagé et élaboration d'un plan d'action.

Le coût de l'étude s'élève à 45 225 € HT.

Afin de solliciter les différentes subventions, il convient d'ajuster le plan de financement relatif à cette étude :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant TTC	Origine	Montant TTC	%
Dépenses éligibles		Financement public		
Recrutement d'un BE	54 270 €	CPER volet territorial	10 000 €	18%
		Contrat de partenariat	8 000 €	15%
		Contrat de territoire	8 000 €	15%
		Morlaix communauté	28 270 €	52%
Total dépenses	54 270 €	Total recettes	54 270 €	100%

Vu l'avis favorable de la commission Développement Économique du 6 avril 2016 et du 18 janvier 2017,

Vu le projet de territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2025 », Priorité 9, adopté le 29 février 2016,

Considérant que les crédits en matière de dépenses ont été partiellement inscrits au budget principal - section de fonctionnement - fonction 90 - nature 617 - service 160,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le plan de financement relatif au Schéma territorial des zones d'activités économiques de Morlaix Communauté,**
- **de solliciter les aides publiques mobilisables auprès de l'État au titre du volet territorial du CPER, de la Région Bretagne au titre du Contrat de Partenariat, et du Département au titre du Contrat de Territoire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les actes relatifs au STZAE, et notamment les pièces relatives aux subventions.**

Ismaël Dupont demande s'il est prévu, dans le mandat donné au bureau d'études, de travailler à la complémentarité de ces zones d'activités commerciales avec le développement du commerce en centre ville et dans les centres bourgs. Le centre ville de Morlaix est ainsi une zone d'activités en difficulté.

Ce travail s'effectuera en ateliers qui réunissent les secteurs économiques du territoire, les chambres, les jeunes entrepreneurs, répond Thierry Piriou. Cette problématique est revenue, et il y aura l'occasion de travailler sur la concurrence entre les centres bourgs, centre ville et périphéries avec la détermination de la politique locale du commerce, et le PLU-i qui retranscrira toutes ces orientations.

Agnès Le Brun rappelle qu'un débat s'était tenu au moment du transfert le 19 décembre 2016, à propos de la méthode : plutôt que délimiter les zones et ensuite déterminer la méthodologie, il fallait plutôt faire l'inverse. Malgré tout la ville a fourni un certain nombre de zones. Quid de leur gestion depuis le 19 décembre 2016 jusqu'au moment où l'étude s'en empare ? Si par exemple un problème d'éclairage public se pose sur une de ces zones transférées, que se passe-t-il ?

La réglementation dit que Morlaix Communauté est compétente pour la gestion des zones d'activités : la gestion de ces problématiques lui revient, répond Thierry Piriou. Les services doivent en effet se mettre en relation avec les communes pour mettre en œuvre les meilleures modalités de fonctionnement. On a pu évoquer des prises en charge complètes par des prestataires. Ou maintenir une continuité de service par les communes via une compensation à établir.

Agnès Le Brun en conclut que le transfert a été effectué à marche forcée pour que les communes continuent à faire, avec compensation, et sans qu'un budget de fonctionnement ait été prévu.

Le coût de ces interventions a été évalué dans le budget de fonctionnement des zones d'activités économiques, précise Thierry Piriou. Un courrier, en préparation, sera envoyé à l'ensemble des communes pour les modalités de fonctionnement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-017

Objet : Aménagement de la ZAE de Kergariou à Morlaix et du Haut Launay à Saint-Martin-des-Champs - Convention GRDF

Rapporteur : Thierry Piriou

Par délibération du 24 septembre 2012, le Conseil de Communauté a approuvé l'étude d'aménagement et le transfert du permis d'aménagement relatif au projet de zone d'activité du Haut-Launay sur la commune de Saint-Martin-des-Champs.

Après avoir réalisé l'ensemble des études préalables (fouilles archéologiques, etc.) et réalisé les ajustements nécessaires pour optimiser les coûts et l'utilisation du foncier, Morlaix Communauté a officiellement déposé la modification du permis d'aménager le 3 janvier 2017. La commune de Saint-Martin-des-Champs étant toujours la titulaire de l'autorisation d'urbanisme initiale, un transfert du permis du permis d'aménager au profit de Morlaix Communauté est également en cours.

Au niveau opérationnel, le dossier de consultation des entreprises pour les travaux est en cours d'élaboration pour pouvoir retenir les candidats avant l'été 2017. Ainsi, les travaux de viabilisation pourraient débuter au second semestre 2017. Au total, l'aménagement du site du Haut-Launay permettra de mettre en commercialisation environ 47 133 m² de terrain à vocation économique (commerce et négoce) dans un secteur stratégique.

En ce qui concerne l'opération de Kergariou, Morlaix Communauté a également déposé un permis d'aménager le 14 novembre 2016, pour l'aménagement d'un site dédié aux activités tertiaires et innovantes dans le secteur de l'Aéropôle. Cette nouvelle zone d'activités économiques permettra de développer une offre foncière d'environ 74 000 m² à proximité immédiate des nœuds de communication.

Ainsi, au regard des objectifs de développement durable affichés par la collectivité en matière d'aménagement de ZAE, GRDF a étudié l'opportunité de développer son réseau de gaz au sein des opérations du Haut-Launay et de Kergariou.

En effet, la desserte en gaz, couplée à des systèmes EnR performants, est un des moyens qui permettra d'atteindre une certaine qualité énergétique des bâtiments qui seront construits sur ces deux ZAE. Dans le cadre de ses missions de services publics, GRDF accompagne les aménageurs dans les choix énergétiques. Il est donc opportun de profiter des travaux de viabilisation du site pour construire une armature de desserte en gaz.

Les études technico-commerciales de GRDF ont confirmé l'intérêt d'étendre le réseau de distribution de gaz au sein de ces deux projets. Ainsi, GRDF prend à sa charge l'intégralité du coût des travaux s'élevant à 15 496 € HT pour le Haut-Launay et 18 299 € HT pour Kergariou. En contrepartie, Morlaix Communauté s'engage à faire figurer la présence du réseau de distribution de gaz naturel dans le cahier des charges de cession de terrain.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 18 janvier 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les actes à intervenir, et notamment les conventions avec GRDF pour l'extension du réseau de gaz naturel sur les opérations de Kergariou à Morlaix et du Haut-Launay à Saint-Martin des Champs.

Agnès Le Brun demande s'il est prévu ou non un déploiement pour les riverains.

Il est prévu d'amener l'antenne de distribution au sein des zones d'activités, et d'aller au raccordement des entreprises au regard de leurs besoins, répond Thierry Piriou.

Il n'est donc pas prévu de raccordement des riverains, conclut Jean-Luc Fichet, ce qui ne veut pas dire que ce soit impossible dans le futur. C'est à GRDF d'en faire l'offre.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D17-018

Objet : Foncier économique – Bilan 2016

Rapporteur : Thierry Piriou

Conformément aux articles L.2241-1 et L.2241-2 du Code général des collectivités territoriales, la politique foncière menée par la collectivité et les opérations de cessions et acquisitions de terrains doivent faire l'objet d'une analyse et d'un bilan présentés à l'assemblée délibérante.

En 2016, six opérations foncières ont été régularisées :

- ✓ trois opérations portant sur la vente de terrains pour une surface totale de foncier cédé de 1,1 hectare,
- ✓ trois acquisitions de parcelles pour 6 302 m², dont l'achat d'un ensemble immobilier ZA du Launay à Saint-Martin-des-Champs dans le cadre de l'extension de la zone du Haut Launay.

D'autres projets de cessions et d'acquisitions sont en cours et seront finalisés en 2017.

Concernant les acquisitions, il s'agit notamment de l'achat de 9 hectares de terrains aux consorts Quéguiner sur le secteur de Kergariou à Morlaix, pour la création d'une nouvelle zone d'activités à vocation tertiaire, et d'une opération de portage foncier, pour environ 2,7 hectares, au profit de la société Bret Alg, dans la perspective du développement des projets de R&D en cours sur la zone du Varquez à Carantec.

S'agissant des cessions, huit opérations sont en cours de régularisation.

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 18 janvier 2017,

Il est proposé au Conseil de Communauté a pris acte du bilan détaillé ci-après.

Jean-Luc Fichet souligne l'importance des montants engagés.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Acquisitions :

Réalisées

Nature du bien	Localisation	Cédant	Surface en m ²	Montant en € HT	Délibération	Acte
Parcelle non bâtie	ZA du Rohou Plouézoc'h	Commune de Plouezoc'h	2 500	12 500,00	D15-033	22/12/16
Parcelle non bâtie	ZA de Trougourézou Locquirec	Consorts Quézédé	2 499	12 495,00	B16-053	22/12/16
TOTAL	2		4 999	24 995,00		

En cours

Nature du bien	Localisation	Cédant	Surface en m ²	Montant en € HT	Délibération	Compromis
Parcelles bâties et non bâties	ZA de Kergariou Morlaix	Consorts Queguiner	90 226	584 074,00	D13-191	26/06/15
Parcelles non bâties–chemins	Haut Launay St-Martin-des-Champs	Commune de St-Martin-des-Champs	2 700	17 331,50	B16-080	en cours
Parcelle non bâtie	Zone du Varquez Carantec	Guy Prigent	20 604	200 000,00	D16-306	en cours
TOTAL	3		113 530	801 405,50		

Autres opérations : immobilier d'entreprise Morlaix Communauté

Nature du bien	Localisation	Cédant	Surface en m ²	Montant en € HT	Délibération	Acte
Parcelles bâties	ZA du Launay St-Martin-des-Champs	Pierre Dilasser	1 453	150 000,00	D16-008	29/04/16

Cessions :

Réalisées

Nature du bien	Localisation	Cessionnaire	Surface en m ²	Montant en € HT	Délibération	Acte
Parcelle non bâtie-lot n°3E	ZA de Penprat Ste Sève	SCI Ann-Pol–Stéphane Anquet Société Technic Alu	5 515	82 725,00	B14-047	26/04/16
Parcelle non bâtie-emprise	ZA de l'Aéropôle Morlaix	SCI Batco- Jo Le Mer Société Sermeta	160	1 200,00	B16-002	17/05/16
Parcelle non bâtie-lot n°3B	ZA de Penprat Ste Sève	Société Asthruil	5 431	54 310,00	D14-009	15/07/16
TOTAL	3		11 106	138 235,00		

En cours

Nature du bien	Localisation	Cessionnaire	Surface en m ²	Montant en € HT	Délibération	Compromis
Parcelle non bâtie	ZA de Kerangoff Lanmeur	Consorts Bernes, Guillem et Levrel	3 153	47 295,00	B15-048	13/12/16
Parcelle non bâtie-lot n°2	ZA la Justice Pleyber-Christ	Société Distrivert (coopérative Triskalia)	5 367	134 175,00	D14-014	en cours
Parcelle non bâtie	ZA de la Boissière Morlaix	Société Loxam	2 933	23 464,00	B16-045	en cours
Parcelle non bâtie-lot n°1	ZA les Ajoncs Taulé	Consorts Paugam et Bernard	7 362	44 172,00	B15-047	en cours
Parcelle non bâtie-îlot n°4	PA du Launay St-Martin-des-Champs	Jean-Christophe Miorcec Société Espace Evasion	2 164	75 740,00	B16-052	en cours
Parcelle non bâtie-lot n°6 en partie	ZA de Penprat Ste Sève	Société Avrelec Hugues Ravinet	1 513	30 260,00	B16-081	en cours
Parcelle non bâtie-lot n°6 En partie	ZA de Kervanon Plouigneau	Société ATMO 29 Consorts Jaouen	2 750	41 250,00	B16-082	en cours
Parcelles non bâties-lots D, C en partie	ZA de Guernaven Plouégat-Moysan	Société Louis Cité Eric Riou	2 500	31 250,00	en cours	
TOTAL	8		27 742	427 606,00		

Autres opérations : immobilier d'entreprise Morlaix Communauté

Nature du bien	Localisation	Cessionnaire	Surface en m ²	Montant en € HT	Délibération	Compromis
Ensemble immobilier-bâtiment industriel	ZA de Penprat Ste Sève	SCI – Philippe Pronoste Société ERM Concept	10 406	987 732,00	D16-252	en cours

Délibération D17-019

Objet : Bilan des aides économiques 2016 (Jeunes agriculteurs, immobilier d'entreprises et commerce en milieu rural)

Rapporteur : Thierry Piriou

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 18 janvier 2017,

Le Conseil de Communauté a pris acte des bilans figurant ci-après.

➤ Aide à l'installation des jeunes agriculteurs en 2016

Nom	Prénom	Commune d'implantation	Forme juridique	Investissements éligibles	Aide attribuée	Bureau
FEAT	Mélanie	Le Cloître Saint-Thégonnec	GAEC 2 associés	Parts sociales et broyeur	3 500 €	26/09/16
GROT	Sandrine	Plouigneau	EARL 2 asso.	Bâtiment, cheptel (truies)	3 500 €	26/09/16
CLECH	Aude	Pleyber-Christ	Gaec 2 exploitants	Parts sociales	3 500 €	26/09/16
LE BER	Alexandre	Morlaix	GAEC 2 exploitants + 1 salarié.	Tracteur	3 500 €	26/09/16
JAOUEN	Bertrand	Carantec	EARL 2 exploitants +1 salarié	Parts sociales	3 500 €	26/09/16
LE FOURNIS	Gaël	Plougouven	GAEC	Reprise parts sociales	3 500 €	07/11/16
COLAS	Marielle	Plouigneau	GAEC	Achat terres	3 500 €	05/11/16
TANGUY (*)	Mathieu	Plouezoc'h	GAEC	Tracteur	4 500 €	05/12/16
TOTAL					29 000 €	

(*) : *Projet diversification agricole, agriculture biologique, transformation, vente directe*

➤ Aide à l'immobilier d'entreprises en 2016

Entreprise	Activité	Nature du projet			Intitulé du projet	Aide de Morlaix Communauté (HT)				Bureau
		C	R	D		Montant total du projet	Montant subventionnable	Emplois	Aide attribuée	Date
Dilasser Plouigneau	Menuiserie, Charpente, Ossature bois			1	Extension bâtiment artisanal (500 m ²) pour fabrication ossature bois, stockage	235 657 €	130 372 €	2	25 000 €	05/12/16

➤ Aide au commerce et à l'artisanat de services en milieu rural en 2016

NOM ENTREPRISE	ACTIVITE	AIDE DE MORLAIX COMMUNAUTE (en € HT)			NATURE DU PROJET				Date
		Mtt subventionnable	Investis.	Directe	C A	M	T	R	
« CHEZ STEPH » : M. DEROFF (Henvic)	Alimentation générale - bar			2 000 €				1	22/02/16
LES FUMETS DE L'ARREE : Gisèle KERGOAT (Plounéour-Ménez)	Boucherie, charcuterie, traiteur	42 190 €	6 000 €		1				22/02/16
RESTAURANT ANGUIL : Muriel LE FOLL (Plougouven-St Eutrope)	Restaurant	25 312 €	5 062 €					1	22/02/16
AUTO JEZ : Yvon JEZEQUEL (Pleyber-Christ)	Garage	201 089 €	6 000 €			1			22/02/16
Espace coiffure : Virginie CORRE (St-Thégonnec)	Salon de coiffure	13 309 €	2 662 €					1	22/02/16
Un vent de fleurs Fleuriste : Katell HERVE (Lanmeur)	Fleuriste	30 407 €	6 000 €				1		22/02/16
8 A HUIT (Meridis) : Philippe DELAGE (Lanmeur)	Alimentation générale	38 130 €	6 000 €			1			22/02/16
LE FOURNIL DE GARLAN : Alexis PERROT (Garlan)	Boulangerie			2 000 €				1	27/06/16
Sous-total		350 438 €	31 724 €	4 000 €	1	2	1	4	
TOTAL MC				35 724 €				8	

Délibération D17-001

Objet : Soutien à la Fondation Ildys

Rapporteur : Hervé Richard

Les conseillers communautaires de Morlaix Communauté ont pris connaissance de la mise en application de la réforme du financement des activités de SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) au 1^{er} mars 2017, avec une progressivité programmée jusqu'en 2021. Les simulations transmises par l'Agence Technique de l'Information Hospitalière pour la Fondation Ildys, le 20 décembre 2016, font apparaître les données suivantes :

- la Dotation Modulée à l'Activité se mettrait en place à 20 % en 2017 ;
- en l'absence de toute mesure d'atténuation de l'impact de la réforme, le pôle sanitaire de la Fondation Ildys perdrait 4 % de ses recettes, soit 1 514 645 € en 2017 ;
- lorsque la réforme sera déployée dans sa totalité, le pôle sanitaire de la Fondation Ildys perdrait 20 % de ses recettes au minimum, soit près de 7,5 millions d'euros, sans compter l'impact de la disparition de certains amortisseurs budgétaires.

Il est constaté que ces simulations donnent des signaux contradictoires avec les enjeux de santé publique portés par le Ministère et les Agences Régionales de Santé depuis plusieurs années. La réforme apparaît comme nettement favorable aux SSR polyvalents et à l'hospitalisation complète, mettant ainsi à mal les SSR très spécialisés, les SSR pédiatriques et la prise en charge ambulatoire.

Outre l'enjeu de santé publique, cette réforme, si elle devait s'appliquer en l'état, remettrait en cause la poursuite de l'ensemble des activités sanitaires de la Fondation Ildys sur les sites de Roscoff, qui seraient dans l'incapacité d'absorber une perte de recettes dès 2017.

Les conseillers communautaires de Morlaix Communauté ont pris connaissance :

- que cette réforme induirait à terme à une fermeture des sites de la fondation Ildys à Roscoff, employant aujourd'hui 600 salariés et plus du double en emplois indirects ;
- qu'il serait intolérable que la Fondation Ildys, par ses équipes de Roscoff, soit réduite à sélectionner les patients en fonction des recettes qu'ils généreraient ;
- que si les modalités de financement des **activités** de SRR doivent évoluer, il serait inadmissible qu'elles soient corrélées à la fermeture des établissements SSR très spécialisés, tels les sites de Roscoff de la Fondation Ildys.

Jean-Luc Fichet ajoute que les autres centres hospitaliers ayant des SRR sont aussi impactés, mais de manière moins importante.

Le Conseil de Communauté de Morlaix Communauté, composé notamment des 27 maires des communes membres, soutient la Fondation Ildys pour un arrêt de mise en application de la réforme du financement des activités de SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) très spécialisées adultes et pédiatriques, réalisées sur Roscoff et appelle de ses vœux, du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, des solutions pérennes pour protéger ces modes de prise en charge.

Question orale – Ismaël Dupont

Un local pour les « Utopistes en action » ?

L'association « Les Utopistes en action » abat un gros travail et fédère de multiples énergies pour organiser des friperies solidaires partout sur le territoire, pour collecter des vêtements et d'autres fournitures de première nécessité pour les réfugiés, sans-abris et démunis de tout, qu'ils soient présents sur le territoire, à Calais, ou à Paris, organisant plusieurs convois, 5 ou 6 depuis un an, vers Calais ou Paris et suscitant d'innombrables manifestations de solidarité vis-à-vis des réfugiés et migrants de citoyens de la région de Morlaix.

Depuis plusieurs mois, en assistant aux Conseils Communautaires, s'entretenant avec les élus, communiquant avec la presse, le groupe des « Utopistes en action » demande un appui de la Communauté d'agglomération et des élus des communes de Morlaix-Communauté pour accéder à un nouveau local d'environ 300 m² qui permettrait de mettre à l'abri les vêtements donnés, d'organiser une friperie permanente, et de faciliter le tri des vêtements pour leur distribution.

Aujourd'hui, le hangar privé dont les Utopistes dispose est saturé et ne permet ni de trier convenablement les vêtements, ni d'assurer des services de friperie sur place.

Les « Utopistes en action » qui ont organisé avec succès le « Festival des Utopies » le 17 septembre 2016 au Cloître Saint-Thégonnec l'année dernière en fédérant plusieurs dizaines d'associations et de collectifs ont fait la preuve de leur capacité à travailler avec d'autres associations qui viennent en aide aux migrants et aux plus démunis : Secours Populaire, Comité de Chômeurs, Chiffonniers de la joie, Restos du cœur...

Ils souhaiteraient qu'en cas de possibilité d'accéder à un nouveau local, soit par une mise à disposition de bâtiments communautaires, soit par un co-financement de Morlaix-Communauté, sachant qu'ils peuvent avoir aussi un apport financier propre, celui-ci puisse servir aussi de lieu d'échange et de concertation pour toutes les associations et collectifs qui travaillent dans la solidarité avec les plus démunis, et les migrants et réfugiés.

Dans le cadre des compétences de la Communauté d'agglomération en terme de cohésion sociale, n'est-il pas temps de rechercher activement une solution pour que les Utopistes en action puissent accéder à un local adapté à leurs ambitions et à l'intérêt public et social indéniable du travail qu'ils réalisent. Où en est la réflexion de l'exécutif de Morlaix-Communauté sur ce sujet ?

Jean-Luc Fichet répond que la collectivité est au travail. Il est vrai, et c'est souligné dans le texte, que Morlaix Communauté souhaiterait que l'ensemble des associations qui ont cette mission puissent se fédérer et s'organiser pour louer un local. Il y a aujourd'hui beaucoup de

locaux qui coûtent très cher à Morlaix Communauté et ne sont pas forcément fonctionnels. Le travail fait est de savoir si les associations peuvent se fédérer, mais cela leur appartient, et si Morlaix Communauté peut leur trouver des locaux. Après, les conditions seront évidemment à travailler, mais dans un temps ultérieur. Il faut saluer le travail des Utopistes et leur demande n'a pas du tout été négligée, mais ce n'est pas simple de trouver un local adapté.

Délibération D17-021

Objet : Nous refusons la fermeture des bureaux de poste dans le pays de Morlaix

Rapporteur : Ismaël Dupont

Le 2 février 2017, le chef d'établissement de La Poste à Morlaix annonçait aux salariés un nouveau plan de réorganisation drastique des bureaux de poste, après celui de 2010-2011 qui avait occasionné une longue grève des salariés pour défendre le service public postal.

Cette fois-ci, la société anonyme La Poste dont l'actionnaire principal est l'État mais qui est gérée comme une entreprise privée avec des objectifs de rentabilité qui marginalisent les missions de services publics traditionnelles, a décidé de supprimer le bureau de Poste de La Boissière qui emploie deux agents fonctionnaires de La Poste en externalisant l'activité si possible auprès d'un commerçant, le bureau de poste se transformant en relais commerçant.

Celui-ci évidemment ne pourrait dispenser les mêmes services bancaires, n'ayant pas accès aux comptes des clients, ne pouvant faire des retraits excédant 150 euros, ne pouvant garantir la même confidentialité et les mêmes activités de conseil. Or, la banque postale, du fait de son statut encore récent de services publics et de ses tarifs encore attractifs, est perçue comme une banque d'intérêt général fréquentée par les catégories populaires et les personnes âgées notamment.

Ce plan de réorganisation annoncé le 2 février 2017 prévoit aussi la suppression des bureaux de poste de Taulé, de Plourin-lès-Morlaix, de Plouigneau, avec un transfert possible, dans le cadre d'une négociation et si les communes concernées l'acceptent, des charges vers les communes pour créer des Agences Postales Communales, ou alors une création de relais commerçants. À chaque fois, la Poste externalise et se décharge des activités de service public les moins rentables.

Le contrat de présence postale négocié au niveau national entre la direction de La Poste, le gouvernement et l'Association des Maires de France, prévoyait une multiplication des partenariats, agences postales communales ou relais commerçants remplaçant progressivement des bureaux de poste, qui ne représentent aujourd'hui plus que 54 % des points de vente, et supprimait le droit de veto du maire et du conseil municipal pour la suppression des bureaux de poste.

La Poste a reçu pourtant ces dernières années 300 millions d'euros dans le cadre du CICE, tout cela pour détruire année après année des emplois (entre 3 500 et 5 000 emplois supprimés par an, avec des tournées de plus en plus impossibles pour les facteurs) et privilégier la rentabilité financière.

Nous élus de Morlaix Communauté, confrontés aux risques de désertification des bourgs et des quartiers, aux besoins de services publics et de services au public de la population, à la réduction des marges de manœuvre budgétaires communales, réclavons, à l'unanimité, le maintien des bureaux de poste concernés par le plan de restructuration sur le pays de Morlaix, à savoir le bureau de poste de La Boissière à Morlaix et ceux de Plouigneau, de Plourin lès Morlaix, de Taulé.

Jean-Michel Parcheminal votera cette motion car il est défenseur du service public. Il est ainsi allé à Guerlesquin la semaine dernière, comme d'autres élus, manifester contre la fermeture d'un quatrième bureau de poste. Là, il se sent un peu en porte-à-faux du fait que l'agence postale communale de Plounéour-Ménez vient d'ouvrir lundi dernier. Cette décision, la moins mauvaise, a été prise en accord avec la population et à l'unanimité du conseil municipal. La Poste est en train de faire ce que font également nos collectivités : mutualisation des services, etc. Le bureau de poste de plein exercice ne répondait plus aux besoins de la population ; c'est donc une agence postale communale qui a été choisie, et qui remplit à quatre mains, 85 % des opérations postales. Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, le transfert de l'eau, de l'assainissement, génèrent des pertes d'activité au niveau des services administratifs. À part certaines communes, la délivrance des cartes nationales d'identité est également perdue. L'agence communale permet de compenser une partie de ces pertes, aux agents de voir d'autres activités, et aux personnes âgées de venir à la mairie où l'on peut exercer un rôle

social, au-delà des opérations postales. Cela permettra aussi de créer un trafic supplémentaire vers le centre bourg, ce que la fermeture du bureau de poste n'aurait pas permis de faire. Cela étant, Jean-Michel Parcheminal votera la motion.

Jean-Luc Fichet remercie Jean-Michel Parcheminal pour ce témoignage et souligne l'intérêt de la motion pour la défense du service public auquel tous sont attachés.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 22 h 25.